

Pierre MARX

Expert-Comptable Diplômé
par l'État

Lauréat National du Meilleur
Mémoire 1984

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Colmar

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Centre d'Initiation à la Nature et à l'Environnement

-

**Maison de la Nature du Delta de la Sauer et d'Alsace
du Nord**

42 Rue du Rhin

67470 MUNCHHAUSEN

Maison de la Nature du Delta de la Sauer et d'Alsace du Nord

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2025

Aux membres de l'Assemblée Générale de la Maison de la Nature du Delta de la Sauer et d'Alsace du Nord,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la Maison de la Nature du Delta de la Sauer et d'Alsace du Nord, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de mon rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, j'attire votre attention sur les points exposés dans « Règles et méthodes comptables » relatifs à la première application du règlement ANC n°2023-03 et ses incidences sur l'établissement des comptes de l'exercice.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation des comptes, notamment pour ce qui concerne :

- les subventions perçues ou à percevoir ;
- le suivi des comptes clients ;
- l'appréciation des charges de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée Générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

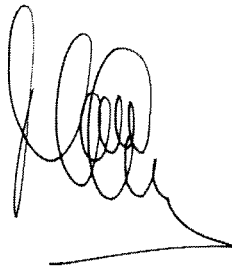
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Schiltigheim,
Le 11 mai 2026



Pierre MARX
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Colmar

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés et droits assimilés						
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	54 463	47 281	7 182	7 436	254	3.41
	En cours, avances et acomptes						
	<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>						
	Immobilisations financières (1)						
	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	15		15	15		
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
Total II		54 478	47 281	7 197	7 451	254	3.41
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	12 776		12 776	12 172	604	4.96
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres créances	160 523		160 523	122 766	37 757	30.76
	Charges constatées d'avance (2)						
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments financiers à terme et jetons détenus						
	Disponibilités	218 120		218 120	169 602	48 518	28.61
Total III		391 420		391 420	304 540	86 879	28.53
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (IV)						
	Primes de remboursement des emprunts (V)						
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	445 897	47 281	398 617	311 991	86 625	27.77

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à moins d'un an



BILAN PASSIF

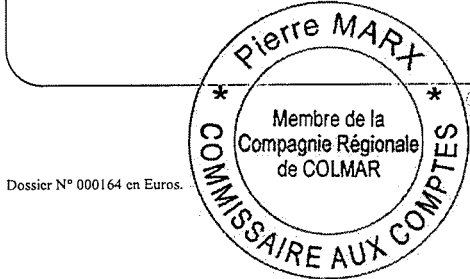
PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		31/12/2025 12	31/12/2024 12	Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise :				
	Fonds propres statutaires				
	Fonds propres complémentaires	133 470	136 634	3 164	2.32
	Fonds propres avec droit de reprise :				
	Fonds statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles	9 000	9 000		
	Réserves pour projet de l'entité				
	Autres				
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	1 271	3 164	4 435	140.17
	Situation nette (sous total)	143 741	142 470	1 271	0.89
FONDS PROPRES CONSOMPTIBLES	Fonds propres consommables				
	Subventions d'investissement	4 195	4 072	122	3.01
	Provisions réglementées				
	Total I	147 935	146 542	1 394	0.95
AUTRES FONDS PROPRES	Fonds non remboursables				
	Avances conditionnées				
	Droits du concédant				
	Total II				
FONDS REPORTEES ET DEDIES	Fonds reportés liés aux legs ou donations				
	Fonds dédiés	51 389		51 389	
	Total III	51 389		51 389	
PROVISIONS	Provisions pour risques		1 400	1 400	100.00
	Provisions pour charges	120 210	109 970	10 240	9.31
	Total IV	120 210	111 370	8 840	7.94
DETTES (I)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	229	214	15	7.07
	Emprunts et dettes financières diverses (2)				
	Instruments financiers à terme				
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	33 285	11 404	21 882	191.89
	Dettes des legs ou donations				
	Dettes fiscales et sociales	40 933	39 607	1 326	3.35
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	Autres dettes	135		135	
	Produits constatés d'avance	4 500	2 855	1 645	57.62
	Total V	79 083	54 080	25 003	46.23
	Écarts de conversion et différences d'évaluation (VI)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	398 617	311 991	86 625	27.77

(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)
(2) Dont emprunts participatifs



COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Cotisations		690		422	268	63.51
Ventes de biens et services						
Ventes de biens				1 778	1 778	100.00
Ventes de dons en nature						
Ventes de prestations de service		120 321		115 963	4 358	3.76
Parrainages						
Produits de tiers financeurs						
Concours publics et subventions d'exploitation		345 519		242 076	103 443	42.73
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable						
Ressources liées à la générosité du public						
Dons manuels						
Mécénats						
Legs, donations et assurances-vie						
Contributions financières						
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions		1 400		20 006	18 606	93.00
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles						
Utilisations des fonds dédiés						
Autres produits		23 129		12 723	10 406	81.78
Total I		491 058		392 968	98 090	24.96
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises				723	723	100.00
Variation de stock						
Autres achats et charges externes		132 573		93 582	38 990	41.66
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés		5 010		4 762	248	5.21
Salaires et traitements		223 366		219 276	4 089	1.86
Cotisations sociales		66 728		62 162	4 567	7.35
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		2 232		1 271	961	75.66
Dotations aux provisions		10 240		13 861	3 621	26.12
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées						
Reports en fonds dédiés		51 389			51 389	
Autres charges		54		282	228	80.91
Total II		491 592		395 919	95 673	24.16
1 - Résultat d'exploitation (I-II)		534		2 951	2 417	81.91



(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2025 12	31/12/2024 12	Euros	%
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	1 805	2 445	640	26.17
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits des immobilisations financières cédées				
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie				
Total III	1 805	2 445	640	26.17
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie				
Total IV				
2. Résultat financier (III-IV)	1 805	2 445	640	26.17
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	1 271	506	1 777	351.03
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		1 092	1 092	100.00
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		3 750	3 750	100.00
4. Résultat exceptionnel (V-VI)		2 658	2 658	100.00
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
Total des produits (I+III+V)	492 863	396 505	96 358	24.30
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	491 592	399 669	91 923	23.00
5. EXCEDENT OU DEFICIT	1 271	3 164	4 435	140.17



ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 398 616.86 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 491 058.37 Euros et dégageant un excédent de 1 271.11 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'association a lancé un nouveau projet concernant le renouvellement de l'exposition permanente. De ce fait, il y a eu une augmentation des dépenses en 2025.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le règlement ANC n°2022-06 modifié par le règlement 2023-03, aux prescriptions du Code de commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité d'exploitation
- indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les charges et produits relatifs aux exercices antérieurs sont toujours traités comme des charges et produits exceptionnels et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base utilisée pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont



ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

exprimés en euros.

Changement de méthode

A compter de l'exercice ouvert le 01/01/2025, les règlements ANC n°2022-06 et 2023-03 modifiant le règlement ANC n°2014-03 s'appliquent.

Les changements apportés par ce règlement entraînent des modifications dans la présentation des comptes à compter du 01/01/2025 :

- Suppression de la technique des transferts de charges ;
- Les quotes-parts de subventions d'investissement enregistrées en compte de produits exceptionnels (77) jusqu'alors sont désormais enregistrées dans un compte de la classe 74.

Informations générales complémentaires

L'association créée en 1997, a pour objet :

- D'organiser, coordonner et promouvoir des actions d'éducation à la nature et à l'environnement de tout public sur le territoire d'intervention de l'association, c'est-à-dire le Delta de la Sauer, l'Alsace du Nord et l'espace du parc rhénan PAMINA
- D'apporter sa compétence pédagogique au service de projets de sensibilisation du citoyen sur son territoire et de développer des activités d'études, de recherche et de formations selon les besoins
- De réunir les acteurs, en particulier associatifs, ouvrant dans le domaine de l'éducation à la nature et à l'environnement sur son territoire
- De gérer tout équipement nécessaire à l'atteinte de son objectif d'éducation à la nature et à l'environnement
- De contribuer à la cohérence territoriale des actions d'éducation à la nature et à l'environnement en lien avec l'Ariena - réseau régional.

Ces missions sont mises en œuvre par l'équipe salariée du CINE, en lien avec ses partenaires.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -



ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	13 467		1 080
Installations générales agencements aménagements divers	21 144		
Matériel de transport	5 816		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	12 057		898
TOTAL	52 484		1 978
Autres titres immobilisés	15		
TOTAL	15		
TOTAL GENERAL	52 500		1 978

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			14 547	14 547
Installations générales agencements aménagements divers			21 144	21 144
Matériel de transport			5 816	5 816
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			12 956	12 956
TOTAL			54 463	54 463
Autres titres immobilisés			15	15
TOTAL			15	15
TOTAL GENERAL			54 478	54 478

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		12 375	341		12 715
Installations générales agencements aménagements divers		21 144			21 144
Matériel de transport		395	1 163		1 558
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		11 135	728		11 863
TOTAL		45 048	2 232		47 281
TOTAL GENERAL		45 048	2 232		47 281
Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal. techniques matériel outillage indus.	341				
Matériel de transport	1 163				
Matériel de bureau informatique mobilier	728				
TOTAL	2 232				
TOTAL GENERAL	2 232				



ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Tableau de variation des fonds propres
ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	136 634	3 164-	0-		133 470
Réserves	9 000				9 000
Excédent ou déficit de l'exercice	3 164-	3 164	1 271		1 271
Situation nette	142 470		1 271		143 741
Subventions d'investissement	4 072		1 094	971	4 195
TOTAL I	146 542		2 365	971	147 935



ANNEXE

Tableau de variation des fonds dédiés

ANC 2018-06 : Art. 43 I-6

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après :

VARIATION DES FONDS DEDIES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés *
Subventions d'exploitation		51 389				51 389	51 389
Projet EXPO		50 000				50 000	50 000
Projet Herrlisheim		1 389				1 389	1 389
TOTAL		51 389				51 389	51 389

* correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices



ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pensions et obligations similaires	109 970	10 240			120 210
Autres provisions pour risques et charges	1 400		1 400		
TOTAL	111 370	10 240	1 400		120 210
TOTAL GENERAL	111 370	10 240	1 400		120 210
Dont dotations et reprises d'exploitation		10 240	1 400		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	12 776	12 776	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 646	2 646	
Divers état et autres collectivités publiques	118 489	118 489	
Débiteurs divers	39 389	39 389	
TOTAL	173 300	173 300	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	229	229		
Fournisseurs et comptes rattachés	33 285	33 285		
Personnel et comptes rattachés	16 600	16 600		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	20 349	20 349		
Autres impôts taxes et assimilés	3 984	3 984		
Produits constatés d'avance	4 500	4 500		
TOTAL	78 948	78 948		

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.



ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	10 ans
Installations techniques	Linéaire	3 à 5 ans
Matériels et outillages	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	3 à 5 ans

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances usagers et comptes rattachés	6 024
Autres créances	118 489
Total	124 512

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	229
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 920
Dettes fiscales et sociales	21 700
Total	26 849

Charges et produits constatés d'avance

Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	4 500
Total	4 500



ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Rémunération des dirigeants

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, nous déclarons que les trois plus hauts cadres dirigeants de notre association :

- La Présidente,
- Le Président adjoint,
- La Trésorière

ne perçoivent aucune rémunération et aucun avantage en nature.

Valorisation des contributions volontaires

Faute d'avoir une information qualitative et quantitative au titre de 2025, la valorisation des contributions volontaires, notamment des bénévoles, n'a pas été effectuée.

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 6.465,19 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre de la certification des comptes : 6.465,19 euros
- honoraires facturés au titre de la certification des informations en matière de durabilité : 0 euros
- honoraires facturés au titre des services autres que la certification des comptes et la certification des informations en matière de durabilité : 0 euros

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

L'association a opté pour la comptabilisation des engagements de retraite, conformément à la recommandation 2003-01 du CNC du 1er avril 2003.

Les salariés bénéficient, lors de leur départ en retraite, du versement d'une indemnité de départ à la retraite telle que définie dans la convention collective de l'animation.

Pour chaque salarié, une projection de son salaire et de son ancienneté est effectuée pour un départ à la retraite à la date de clôture de l'exercice. Les indemnités de départ à la retraite à verser sont calculées en appliquant la règle d'attribution précisée dans la convention collective en fonction du salaire et de l'ancienneté.

Afin de financer les engagements liés à ces indemnités, la provision pour risques et charges est réajustée chaque année.

Le montant total de l'engagement s'élève à 120.210 €.

Les charges sociales sont intégrées au calcul de l'engagement.



ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Dirigeants	Autres	Provisions
Indemnités de départ à la retraite et indemnités pour personnel en activité			120 210

